

APPENDICE B.

AIDE DONNÉE PAR LES GOUVERNEMENTS EN AUSTRALASIE ET EN EUROPE, AFIN D'ENCOURAGER LA FABRICATION ET L'EXPORTATION DES PRODUITS DE LA LAITERIE.

Le professeur Fjord, de Copenhague, commença en 1885-86 des expériences de réfrigération dans le but de découvrir les meilleures méthodes à adopter en vue de conserver le beurre du Danemark destiné aux marchés anglais, au moyen de compartiments frigorifiques.

Danemark.—On fit des comparaisons entre les qualités de divers échantillons de beurre faits de la même manière, mais conservé, dans un cas, dans des chambres refroidies à des températures variant de 35 à 43 degrés Fahr., et, dans l'autre cas, dans des caves ordinaires à une température de 59 degrés Fahr. Après avoir gardé ce beurre durant une période de 30 à 38 jours, on en a comparé les qualités d'abord à Copenhague, et ensuite à Newcastle et Londres, Angleterre. L'examen établit que le beurre conservé dans des chambres refroidies, mis en regard du beurre gardé dans des caves ordinaires, fut dans

119 cas, meilleur ;

5 cas, égal, et

1 cas, inférieur.

Exportation.—En 1885, la quantité de beurre exporté du Danemark en Angleterre a été de 42,289,632 livres ; en 1895, la quantité en a été de 130,230,240 livres.

AUSTRALASIE.

Victoria.—Durant une période de six ans, le gouvernement de la colonie de Victoria a payé des bonis pour le beurre exporté hors des colonies Australasiennes. Le montant du boni était basé sur le prix auquel le beurre se vendait en Angleterre. Le boni était d'un denier par livre pour le beurre vendu entre sept et huit deniers ; deux deniers par livre pour le beurre vendu dix et onze deniers, et trois deniers par livre pour le beurre vendu un schelling et plus.

Subside du gouvernement.—En 1892-93, la somme portée au budget de cette colonie pour les fins des bonis à payer pour les produits de la laiterie et les fruits exportés sur les marchés étrangers, laquelle somme devait être dépensée sous le régime de règlements à être approuvés par le gouverneur en conseil, a été de £40,000, ou près de \$200,000.

Bonis accordés par le gouvernement.—Dans la colonie de Victoria, le gouvernement a aussi donné de l'aide sous forme de bonis pour l'érection de fromageries et de beurreries, durant une période de six années, depuis le 30 juin 1889 à 1895. Durant ces six années, il a été payé en bonis une somme de \$51,919 à 42 fromageries, et une somme de \$95,170 à 124 beurreries. Les bonis ne furent accordés que pour une période spécifique de six ans.

Dans plusieurs des colonies de l'Australasie, le gouvernement emploie des classificateurs pour classifier le beurre aux points d'expédition.

Dépenses du gouvernement pour les fins des entrepôts frigorifiques.—Dans la colonie de Victoria, en 1894, on a payé à la corporation de Melbourne, pour emmagasiner le beurre et le congeler, \$9,781. Le gouvernement a accordé gratis droit d'emmagasinage durant trois mois dans les établissements frigorifiques du gouvernement dans le port de Newport. A même les fonds votés pour promouvoir l'exportation des produits de la laiterie, etc., le gouvernement s'est chargé de tous les frais de réception et d'emmagasinage du beurre destiné à l'exportation, ainsi que des frais d'opération des machines frigorifiques. En 1894-95, l'octroi a été de \$48,667.